

YVES LAURIN

DOCTEUR D'ÉTAT EN DROIT - I.E.P. DE PARIS
ANCIEN MEMBRE DU CONSEIL DE L'ORDRE
ANCIEN MEMBRE DU BARREAU TCHEQUE

AVOCATS AU BARREAU DE PARIS

10, RUE DE L'ISLY - 75008 PARIS

MATTHIAS LAURIN

MASTER 2- PARIS I
CONTENTIEUX DROIT DES AFFAIRES
AVOCAT AU BARREAU TCHEQUE

Christophe BASSE
Mandataire Judiciaire
171, avenue Charles de Gaulle
CS 20019 / 92521 Neuilly sur seine CEDEX

Paris, le 16 avril 2026

**Nos réfs Liquidation judiciaire SAS SL PROCESS / HYPERVISION ltd
Dossier n°18721 ML**

**Vos refs : Liquidation judiciaire :
SAS SL PROCESS
Dossier n°8789**

Envoi par mail à : christophe.basse@lesmandataires.com

Mon Cher Maître,

Je fais suite à mon courrier du 7 avril dernier et vous adresse, les pièces justificatives établissant de manière complète et incontestable que ma cliente demeure l'unique titulaire de l'ensemble des droits de propriété intellectuelle, du savoir-faire, des plans, designs et procédés de fabrication relatifs au moteur visuel / système optique intégré au casque Lynx-R2.

Les documents transmis sont les suivants :

1. **Le Memorandum of Understanding / contrat de collaboration** conclu en mars 2025 entre la société Hypervision Ltd et la société.SL PROCESS Ce document ne comporte aucune cession de droits, aucune licence, ni aucune concession, directe ou indirecte, portant sur la technologie optique développée par ma cliente.

Il s'agit exclusivement d'un accord de collaboration technique, sans vocation à transférer quelque droit que ce soit.

Cette précision est essentielle dès lors que la documentation relative à la cession des actifs de la société SL PROCESS fait état d'un "transfert de technologie", ce qui ne correspond en rien à la réalité juridique des relations contractuelles.

2. **Le brevet international WO2024009267** intitulé "Appareil et système d'une lentille optique", déposé par la société Hypervision Ltd et publié le 11 janvier 2024. Ce brevet couvre le procédé optique susceptible d'être intégré au casque et confirme que l'intégralité de la technologie optique relève exclusivement de la propriété de ma cliente. Cette technologie ne peut donc, en aucun cas, être considérée comme un actif de la société SL PROCESS.

TEL. : 01 45 22 31 26 - TELECOPIE : 01 45 22 08 72

yves.laurin@cabinet-laurin.fr

matthias.laurin@cabinet-laurin.fr

N° SIRET 507 915 544 00013

n° intra-communautaire FR 2850791554400013

Palais C 667

Au regard de ces éléments, je réitère ma demande vous prie de bien vouloir procéder, sans délai, aux mesures suivantes :

1. Mettre à jour l'ensemble des documents de cession, supports de présentation et éléments de data room, afin de supprimer toute mention laissant entendre que la technologie optique, le moteur visuel ou le savoir-faire de ma cliente feraient partie des actifs transférables de la société SL PROCESS.

2. Exclure expressément la technologie, les droits de propriété intellectuelle et le savoir-faire de ma cliente de la liste des actifs de la société SL PROCESS proposés à la vente.

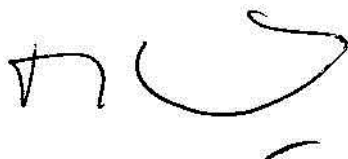
3. Insérer dans la documentation de présentation de la cession un avertissement clair et visible, précisant que l'intégralité des droits relatifs au système optique appartient exclusivement à société Hypervision Ltd et n'est pas incluse dans la cession, sous quelque forme que ce soit.

4. Informer par écrit l'ensemble des candidats acquéreurs ayant déjà reçu les documents de vente ou accédé à la data room, afin de prévenir toute confusion ou interprétation erronée quant à l'étendue des actifs cessibles.

Ces mesures doivent être mises en œuvre immédiatement, compte tenu du risque de présentation inexacte des actifs de la société.

À défaut d'action de votre part dans les plus brefs délais, ma cliente se réserve le droit de faire valoir l'ensemble de ses droits par toute voie de droit utile.

Votre bien dévoué,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'ML' followed by a stylized flourish.

Matthias LAURIN

Pièces jointes :

-Brevet international WO2024009267

-Contrat de collaboration entre la société Hypervision Ltd et la société.SL PROCESS